

*Document d'information aux porteurs de parts du FCPE*

**« FONGEPARGNE INSERTION EMPLOIS EQUILIBRE SOLIDAIRE »**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous détenez actuellement des avoirs dans le fonds « **FONGEPARGNE INSERTION EMPLOIS EQUILIBRE SOLIDAIRE** », dont la société de gestion est FONGEPAR GESTION FINANCIERE.

Le Conseil de Surveillance du FCPE s'est réuni le **8 juillet 2011** et a été informé que l'un des teneurs de compte conservateur de parts de ce fonds a changé de dénomination.

En effet, le CREDIT MUTUEL DE PARTICIPATION devient le CM-CIC EPARGNE SALARIALE.

La notice d'information et l'article 8 du règlement du fonds sont modifiés en conséquence.

Cette modification entrera en vigueur le **2 novembre 2011**, et sera sans effet sur la durée d'indisponibilité de vos avoirs.

Cette modification est sans incidence sur les relations avec vos teneurs de comptes d'épargne salariale.

La notice d'information et le règlement du FCPE « **FONGEPARGNE INSERTION EMPLOIS EQUILIBRE SOLIDAIRE** » mis à jour et présentant l'ensemble des règles de fonctionnement de ce fonds sont consultables sur notre site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Société de Gestion

